

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 juin 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00097  
**Propriétaire(s) :** Donna Moskaluk  
**Emplacement :** 216 (216A, 216B) Churchill Nord  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** lot 316, plan enr M-28  
**Zonage :** R3E  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

A la séance du 2 mai 2018, le Comité a accordé une demande d'autorisation (D08-01-18/B-00097) visant à lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. La demande n'a pas été menée à bien dans les délais prescrits. La propriétaire souhaite maintenant aller de l'avant souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié d'une maison jumelée existante.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 7,62 mètres sur l'avenue Churchill Nord, une profondeur de 30,48 mètres et une superficie de 232,2 mètres carrés. Cette parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée proposée et sera située au 216A, avenue Churchill Nord.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 du plan qui accompagne la demande. Il aura une façade de 7,62 mètres sur l'avenue Churchill Nord, une profondeur de 30,48 mètres et une superficie de 232,3 mètres carrés. Cette parcelle sera occupée par l'autre moitié de la maison jumelée proposée et sera située au 216B, avenue Churchill Nord.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.